

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28/12/2017	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-00935

1. Intitulé du projet

Projet de restauration de la continuité piscicole et de la morphologie du Garon au droit du seuil des Mouilles, communes de Millery et Montagny

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MINSSIEUX

Prénom Paul

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMAGGA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Paul MINSSIEUX, Président du SMAGGA

RCS / SIRET

2 5 6 9 0 0 1 1 9 0 0 0 3 1

Forme juridique Syndicat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; IOTA : Autorisation, rubrique 3.1.2.0 et 3.2.1.0 (R214-1 du Code de l'Environnement)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le secteur du seuil des Mouilles, où le Garon marque la limite communale entre les communes de Montagny et Millery.

Le SMAGGA souhaite mettre en œuvre des travaux au droit du seuil des Mouilles. Il s'agit d'ouvrir un bras de rivière en lit majeur, afin de restaurer :

- la franchissabilité piscicole (présence du seuil des Mouilles sur le bras principal du Garon : obstacle infranchissable à la montaison des espèces piscicoles)
- de meilleures conditions morphologiques (suppression d'énrochements, création de sinuosités qui diversifient les faciès et donc les habitats, plantations d'espèces indigènes et suppression des espèces invasives...)

4.2 Objectifs du projet

Le SMAGGA est la structure porteuse du Contrat de Rivière du Garon, contrat signé le 1er juillet 2013 entre les différents partenaires dont l'Etat, et qui prévoit des actions de restauration des milieux aquatiques, en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état des cours d'eau, conformément aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le « seuil des Mouilles », situé en travers du Garon en aval de la confluence du Merdanson d'Orliénas (Montagny et Millery) a été identifié au Référentiel des Obstacles aux Ecoulements (ROE 34856). Cet ouvrage génère une chute de plus de deux mètres en lit mineur du Garon, faisant ainsi obstacle au transit des sédiments et à la circulation piscicole.

Des actions de restauration de la continuité piscicole sont inscrites au Contrat de Rivière du Garon : dans ce cadre, la fiche action B1-18 prévoit de traiter le seuil des Mouilles. L'action prévoit également la renaturation de la rivière sur ce secteur. Ce double objectif a conduit à proposer l'ouverture un bras en lit majeur, afin de restaurer les conditions morphologiques favorables tout en contournant l'ouvrage.

Ainsi, après aménagement du seuil de l'Aqueduc et du seuil des Mouilles (travaux prévus pour 2018), le linéaire du Garon depuis la vallée en Barret jusqu'au Rhône sera entièrement décloisonné, permettant ainsi de connecter ce linéaire du Garon avec le Furon, affluent d'intérêt piscicole pour la faune aquatique locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet vise à :

- à contourner le seuil des Mouilles en créant un nouveau lit mineur de tracé sinueux et de section variée ;
- remblayer partiellement le lit actuel du Garon qui aura une vocation de « bras de décharge » (celui-ci sera alimenté pour une crue inférieure à une rue biennale).

D'une manière synthétique, les travaux comprennent :

- Les travaux préparatoires ;
- La création d'un nouveau lit du Garon en rive droite du lit actuel au moyen de terrassements en déblai ;
- Le remodelage de l'ancien lit mineur (remblaiement partiel du lit) ;
- La mise en œuvre d'opérations simples de végétalisation des abords du nouveau lit ;
- La diversification physique du nouveau lit mineur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La finalité des travaux est de restituer une morphologie et un fonctionnement plus naturel sur ce linéaire du Garon. Ceci couplé au fait qu'aucun enjeu ne se situe à proximité du secteur explique que l'entretien de l'aménagement sera délibérément sommaire. Il s'agira de laisser-faire, surveiller et intervenir seulement si nécessaire.

Le principe général de la surveillance consiste à parcourir intégralement à pied le linéaire de cours d'eau restauré, en répertoriant toutes les informations visuelles sur les désordres ou les présomptions de désordre. Les points à observer principalement sont les désordres structuraux, et les affouillements.

En ce qui concerne la périodicité des visites de surveillance, il convient qu'elle soit adaptée, d'une part à l'importance des enjeux protégés, et d'autre part au niveau des sollicitations auxquelles les berges sont exposés.

On peut ainsi émettre les recommandations suivantes : au minimum 1 visite annuelle pendant les premières années et une inspection après chaque forte crue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau dans la mesure où le profil en long de la rivière sera modifié sur un linéaire supérieur à 100 mètres (rubrique 3.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Seuil (Largeur/ Longueur/Hauteur) :	8 mètres / 11,5 mètres / 2,10 mètres
Nouveau lit (Longueur/ Largeur de lit vif / Pente moyenne/ Coefficient de sinuosité):	330 mètres / environ 4 mètres / 0,91% / 1,27
Volume de remblai pour l'ancien lit	1800 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Seuil des Mouilles, en travers du Garon, à la limite communale entre Montagny et Millery, en aval de la confluence de Merdanson d'Orléans

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 7 5 ' 9 1 " 95 Lat. 4 5 ° 6 3 ' 8 8 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Limite communale Montagny (rive droite) / Millery (rive gauche amont)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels inondations du Garon, approuvé le 11 juin 2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe alluviale du Garon classée en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à restaurer la continuité piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau bras sera creusé sur le tracé d'un bras de décharge existant, sur des terrains laissés en friche car difficilement exploitables en raison de la fréquence d'inondation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des engins sur place pendant la phase chantier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Seule la phase de chantier pourra générer des effets négatifs sur l'environnement, qui resteront limités dans la mesure où le terrassement se fera hors d'eau.

Des mesures de précaution seront prises :

- une pêche électrique de sauvegarde aura lieu avant le démarrage des travaux;
- le chantier sera prévu en période sèche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à améliorer le fonctionnement écologique de la rivière en restaurant la continuité piscicole et les conditions morphologiques favorables au droit du seuil des Mouilles.

Ainsi, une évaluation environnementale ne semble pas appropriée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- fiche action B1-18 du Contrat de Rivière du Garon

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Brignais

le, vendredi 8 décembre 2017

Signature

Le Président
Paul MINSSIEUX



